

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 49	Membres présents : 31	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 7	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 16 mai 2018

Vote(s) pour : 32

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Mardi 22 mai 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-05-22-BD-11 :

Actipôle - Petite Voëvre - Terrains ex-PSA : cession de deux terrains situés rue des Potiers d'Etain à Mesut YILDIRIM.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle METZ – Actipôle – Rue des Potiers d'Etains – Restructuration de foncier industriel – n° (F09FC70D21) signée par la Ville de Metz, l'EPFL et Metz Métropole,

VU la délibération du Bureau du 18 septembre 2017 portant acquisition des parcelles non bâties d'une superficie totale de 5ha 98a 94ca, cadastrées section BV n° 298 et 294, ainsi que les parcelles cadastrées section BV n° 299/6, 300/6 et 301/6 (issues de la division de la parcelle n° 295), située dans la Zone Actipôle - Petite Voëvre à Metz auprès de l'EPFL,

VU l'avis de la Division Domaine de l'Etat sur la valeur vénale des biens en date du 23 avril 2018,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de céder deux parcelles non-bâties, situées sur le ban communal de la Ville de Metz, cadastrées section BV n° 305/6 et BV n° 308/6 (issues de la parcelle 298) d'une superficie totale de 4 890 m² à Mesut YILDIRIM pour qu'il puisse y implanter son activité autour de la vente de matériaux de construction,

DECIDE de donner son accord à la cession des deux parcelles non-bâties, situées sur le ban communal de la Ville de Metz, cadastrées section BV n° 305/6 et BV n° 308/6 d'une superficie totale de 4 890 m² à Mesut YILDIRIM, au prix de vente fixé à 45 € HT/m², soit un montant total de 220 050 € HT (TVA en sus) payable selon les modalités suivantes :

- 10% du prix hors taxe à la signature du compromis de vente,
- le solde à la signature de l'acte de vente,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à l'opération.

Pour extrait conforme
Metz, le 23 mai 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20180522-05-2018-DB11-DE

Numéro de l'acte : 05-2018-DB11
Date de décision : mardi 22 mai 2018
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Actipôle - Petite Voëvre - Terrains ex-PSA : cession de deux terrains situés rue des Potiers d'Etain à Mesut YILDIRIM
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 24/05/2018
Numéro AR : 057-200039865-20180522-05-2018-DB11-DE
Document principal : ERDP11.pdf

Historique :

24/05/18 13:39	En cours de création	
24/05/18 13:39	En préparation	Catherine DELLES
24/05/18 13:44	Reçu	Catherine DELLES
24/05/18 13:45	En cours de transmission	
24/05/18 13:46	Transmis en Préfecture	
24/05/18 13:49	Accusé de réception reçu	